

LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

Préalable : définition de l'entité paysagère

Les ensembles paysagers permettent de comprendre comment s'organise et se structure le paysage.

Une entité paysagère est une unité spatiale dont l'ensemble des caractères présentent une homogénéité d'aspect, sans qu'il y ait uniformité systématique. Ces caractères s'apprécient notamment à travers : le relief, l'hydrographie, l'occupation du sol, les formes d'habitat, les formes de végétation, la nature des visions, les ambiances, les frontières régionales géographiques et/ou historiques.

Elle se distingue des entités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères. Une entité paysagère peut être divisée en sous-entités paysagères, celles-ci se distinguant les unes des autres par une légère différence d'organisation ou de forme de leurs composantes par rapport aux unités elles-mêmes.

Les entités paysagères regroupent plusieurs communes et sont souvent de grande dimension, entre l'échelle régionale et locale. Elles comprennent la plupart du temps un ou deux pôles urbains importants.

Un contexte forestier : La Forêt d'Orléans

La commune de Vitry-aux-Loges appartient à l'entité paysagère de la **Forêt d'Orléans**. Elle se présente comme un massif compact qui s'étend sur environ 60 kilomètres de long et qui, au sein du Loiret, contraste avec deux autres grands ensembles paysagers situés au nord du département, à savoir la Beauce et le Gâtinais.

Orienté dans un axe nord-ouest/sud-est, cet ensemble forestier quasi continu suit le tracé de la Loire sur sa partie nord et délimite le bassin versant de cette dernière et celui de la Seine.

Le sous-sol de la forêt d'Orléans est constitué de sables et d'argiles de l'ère tertiaire disposés en couches superposées. Les sols sont généralement pauvres et très acides, convenant souvent mieux aux résineux qu'aux feuillus.

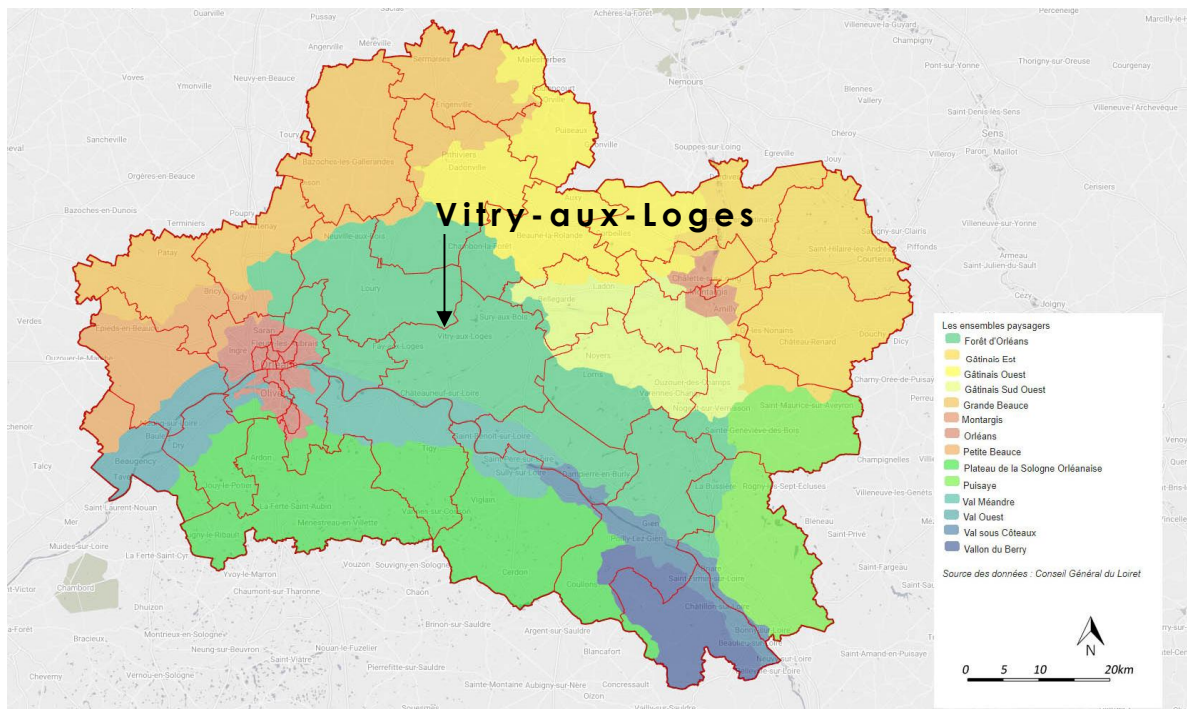
La Forêt domaniale d'Orléans comprend quatre grands massifs : le massif d'Orléans, le massif d'Ingrannes, le massif de Lorris-Châteauneuf et le massif Lorris - Les Bordes. Avec presque 35.000 ha, elle constitue la plus grande forêt domaniale de France et ses lisières engendrent de grandes continuités boisées qui marquent l'horizon.

Sur une épaisseur variant de 5 à 20 km de large, elle s'organise en une succession de boisements et de clairières qui en font son originalité. Les dimensions des clairières sont assez variables. Les villages se sont installés au sein de ces clairières ou en périphérie du massif forestier, le long des voies de communication.

La présence de la forêt crée un paysage spécifique, typique de nombreuses communes du département. L'identité de la forêt d'Orléans est fortement liée à son image de forêt domaniale, de grandes futaies d'arbres de taille remarquable, peuplée d'un gibier abondant et sillonnée par de nombreuses routes forestières empierrées et de grandes allées cavalières pour la chasse à cours.

En résumé, la forêt d'Orléans revêt les caractéristiques suivantes :

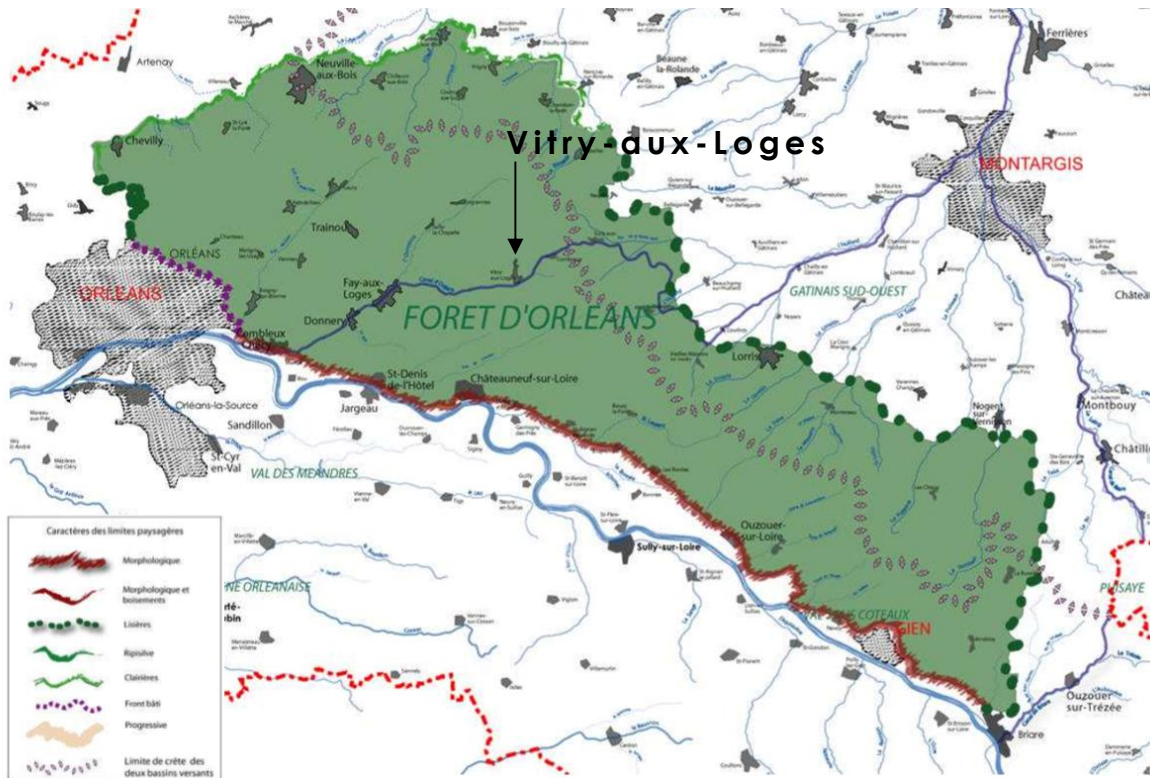
- Un paysage homogène, fermé et très soigné, remarquable par la diversité de ses essences mêlant feuillus et résineux (principalement chênes et Pins sylvestres) que chaque saison revisite et modifie.
- Un relief très modéré qui rencontre peu d'obstacle.
- La forêt occupe une place primordiale dans le paysage Orléanais. Visible de partout dès que les perspectives sont dégagées, en vues rapprochées ou lointaines, elle structure et anime les horizons.
- L'agriculture et les espaces ouverts forment des clairières où les lisières limitent les vues à plus courte distance. Ces clairières correspondent au réseau hydrographique.
- Un réseau viaire et de routes forestières qui structurent le cœur de la forêt.
- Un sol pauvre et de plus en plus sableux et sain au fur et à mesure qu'on s'éloigne d'Orléans pour se diriger vers l'est : alors que le massif d'Orléans présente de nombreuses zones mouilleuses ou argileuses difficilement accessibles en hiver, le massif de Lorris est plus sec et plus sain, mais son sol est également plus acide.



Carte 1 : Carte des entités des paysages du Loiret. Vitry-aux-Loges se dissimule dans une clairière de l'entité de la « Forêt d'Orléans » - Source @ Géoloiret



Photos 1 et 2 : Route du Gué Girault et route de Morche – Photos Juliette Vignes.



Carte 2 : Carte de l'entité paysagère de la Forêt d'Orléans – Source Atlas des Paysages du Loiret

Le saviez-vous ?

La forêt d'Orléans formait autrefois un immense massif boisé de plus de 150.000 ha qui recouvrait une partie de la Beauce et du Gâtinais, et la quasi-totalité de l'Orléanais. Devenue royale à l'avènement des Capétiens, l'ancienne "Forêt des Loges" fit l'objet de donations au profit des communautés religieuses, d'usurpations, et de défrichements divers... Si bien qu'à la Révolution, sa surface était considérablement réduite. La forêt devient domaniale en 1848 et une politique d'acquisition est engagée à partir de 1880.



Cartes 3 et 4 : Région de Donny en 1662 (Carte de Joan Blauer) ; Carte du Duché d'Orléans au moyen-âge (extrait).

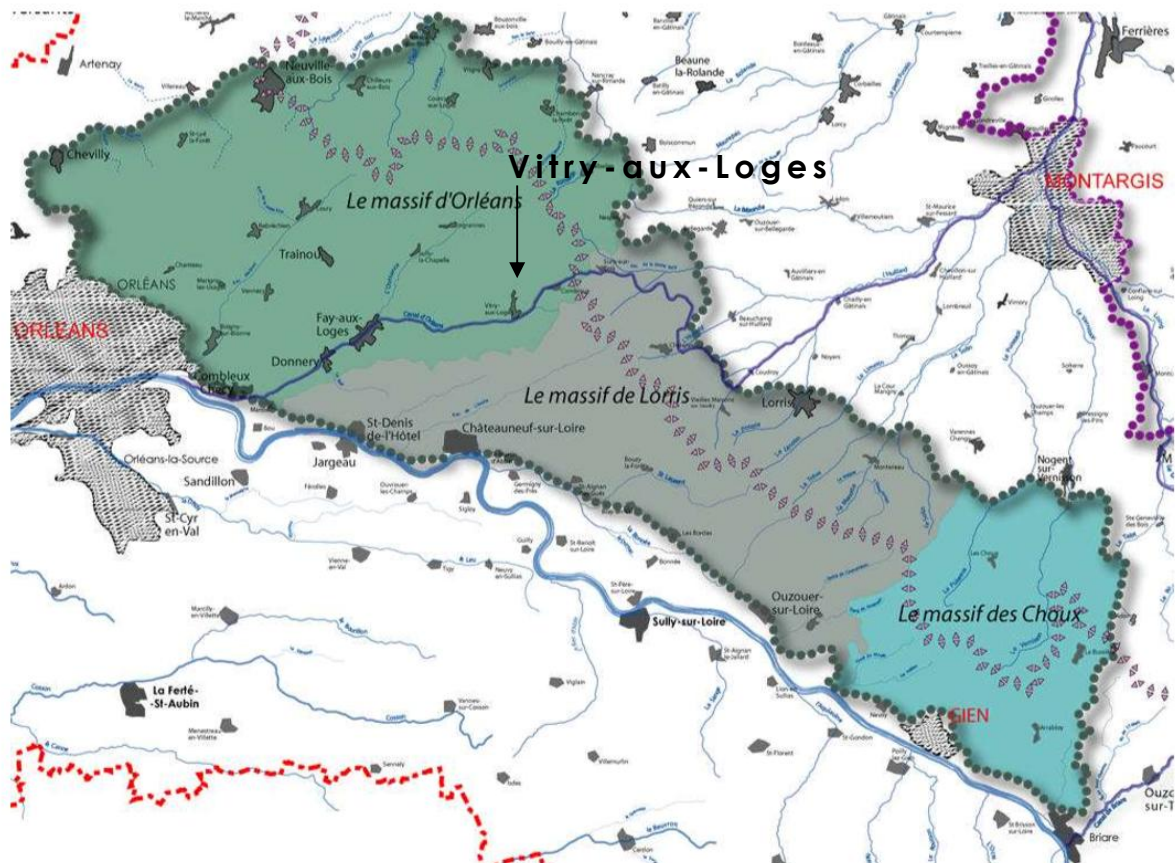
Le paysage de Vitry-aux-Loges : Une « clairière » au cœur du massif d'Orléans

Situé en plaine, l'ensemble paysager de la forêt d'Orléans se divise en trois sous-entités paysagères : le massif d'Orléans, le massif de Lorris et le massif de Choux au sud.

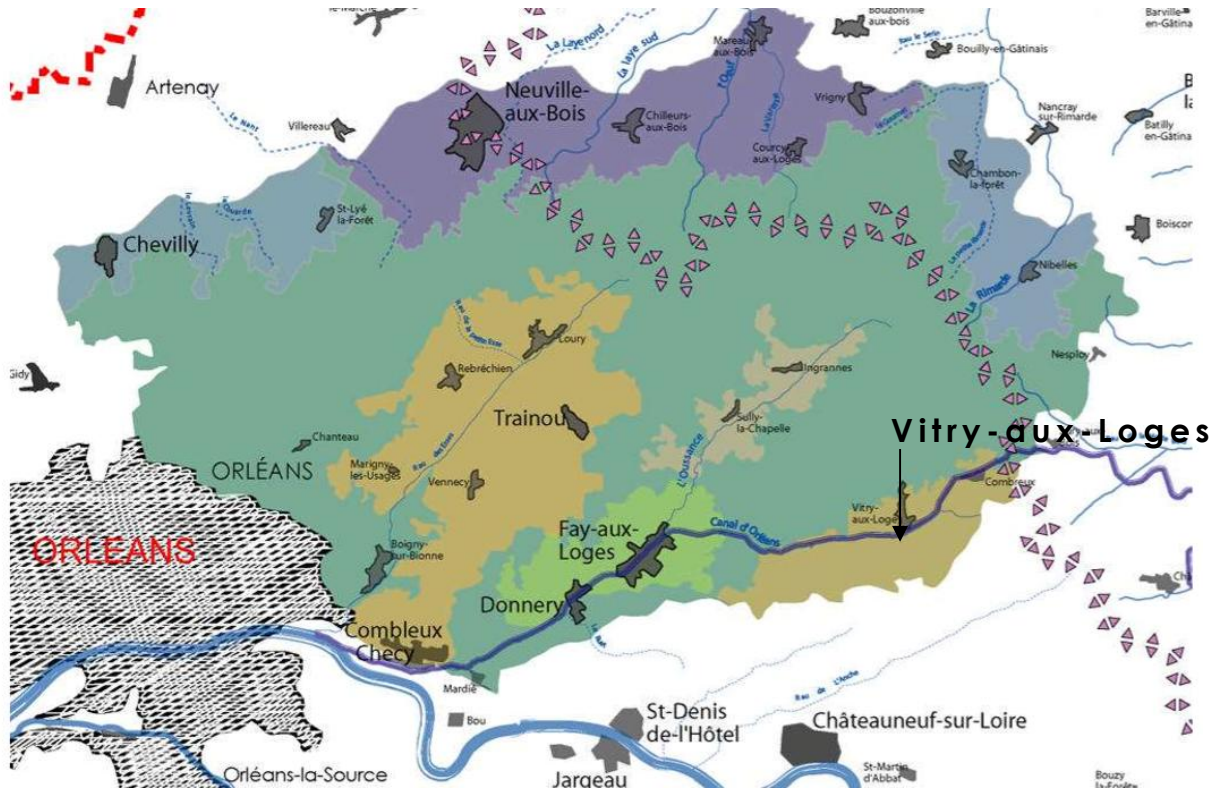
Appartenant à la sous-entité paysagère du **massif d'Orléans**, Vitry-aux-Loges se distingue de ce contexte forestier en offrant une vaste trouée autour d'un cours d'eau. Occupant l'une des clairières du massif d'Orléans, Vitry-aux-Loges illustre parfaitement ce qui caractérise cette sous-unité, à savoir un massif forestier constitué de clairières de tailles variables.

A l'échelle de la clairière, Vitry-aux-Loges est cernée par cette grande armature boisée qui s'étire sur les reliefs imperceptibles des coteaux de l'Oussance. Véritables masques visuels, elle confine Vitry-aux-Loges dans un écrin de verdure. Opérant comme une frontière visuelle, elle conditionne le sentiment d'appartenance à un paysage.

L'entité du massif d'Orléans est liée à la proximité de l'agglomération d'Orléans.



Carte 5 : Les trois entités de la forêt d'Orléans – Source Atlas des Paysages du Loiret



Carte 6 : Carte des sous-unités paysagères du massif d'Orléans : chaque clairière s'apparente à une sous unité paysagère – Source Atlas des Paysages du Loiret

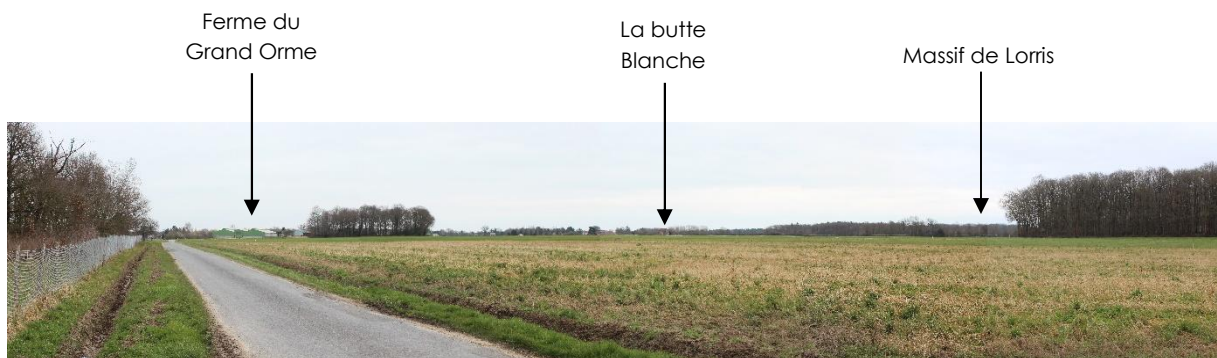


Photo 3 : Les lisières de la Forêt domaniale d'Orléans se superposent et créent de la profondeur de champ. Vue depuis le croisement du chemin du Replat et de la route du Grand Orme – Photo Juliette Vignes.



Dessin 1 : Alternance de masses boisées denses et d'arbres isolés dans la clairière – Dessin Juliette Vignes.

Le saviez-vous ?

A en juger par les différentes interprétations étymologiques du nom de la commune, il s'emblerait qu'il s'agisse d'une clairière de défrichement. « Vitry » du bas latin « Victoriacus » (Victor = le vainqueur) et « Loges » serait le nom primitif de la forêt d'Orléans ou le nom donné à l'habitat précaire des bucherons qui vivaient sur leur lieu de travail.



Carte 7 : Carte de Cassini – 1740 - Source Géoportail.



Carte 8 : Carte d'État-major – 1866 - Source Géoportail.

Les motifs du paysage de Vitry-aux-Loges

Quatre grands motifs paysagers peuvent se distinguer à l'échelle communale :

- Les boisements, avec la forêt domaniale d'Orléans, les boisements résiduels et les haies ;
- La vallées de l'Oussance avec le canal d'Orléans ;
- Les espaces ouverts des surfaces agricoles, essentiellement composés de cultures (blé, maïs et autres céréales), de prairies et de fourrages, sont ponctués d'habitations et d'exploitations agricoles, de boisements résiduels, de haies. Ils sont aussi constellés de plans d'eau (étangs, mares, etc.) ;
- Le paysage urbain constitué par le bourg et les axes viaires fortement influencé par la proximité de l'agglomération d'Orléans.

Des horizons délimités par la forêt domaniale

L'armature végétale du grand paysage

Au sein de l'ensemble paysager de la forêt d'Orléans, la forêt est bien évidemment très prégnante. Elle recouvre le territoire comme un gigantesque océan de verdure dont les lisières ourlent les horizons. Elle est très visible, que cela soit en vues rapprochées ou lointaines. Elle structure les horizons et anime l'espace en fonction des saisons et des couleurs prises par les feuillages et notamment grâce au contraste existant entre les boisements feuillus et résineux. (cf. Photo 3, page 5 et Photo 8, page 8)

En vue interne (au cœur de la forêt), les paysages sont moins diversifiés et les vues à plus courte distance. Les éléments les plus remarquables sont associés aux grandes voies traversant la forêt, aux routes forestières et aux clairières agricoles.

Au cœur de la clairière, l'effet gigogne : une diversité de l'écriture végétale qui se décline en « sous-clairière »

La clairière se définit comme un espace ouvert entouré de boisements. Cette alternance entre les espaces ouverts des espaces fermés crée une rupture dans la continuité des espaces. Pourtant cette rupture n'est pas aussi nette et la clairière de Vitry-aux-Loges observe un entrelacs d'une multitude de petits boisements qui structurent le territoire. Ainsi, dans cette clairière semi-ouverte les épaisses masses boisées en arrière-plan sont rehaussées par la présence d'une écriture végétale très variée : bosquets, boqueteaux, ripisylve, haies, arbres isolés s'interpénètrent et fabriquent un paysage tout en glissement entre opacités et ouvertures.

Les séquences boisées se superposent, dégageant des aires visuelles et des espaces de respirations qui s'apparentent à des « sous-clairières », elles-mêmes agrémentées de motifs boisés secondaires comme des haies, des arbres isolés, des bosquets, des fruitiers. Ces sous-clairières sont de natures différentes. Plus ouvertes au sud de l'Oussance et plus boisées et fermées au nord du cours d'eau.



Photos 4, 5 et 6 : Vieux chênes à proximité du Grand Orme, haies taillées en bordure de route à proximité de Nombrun et verger au lieu-dit Morche avec la ripisylve en arrière-plan – Photos Juliette Vignes.

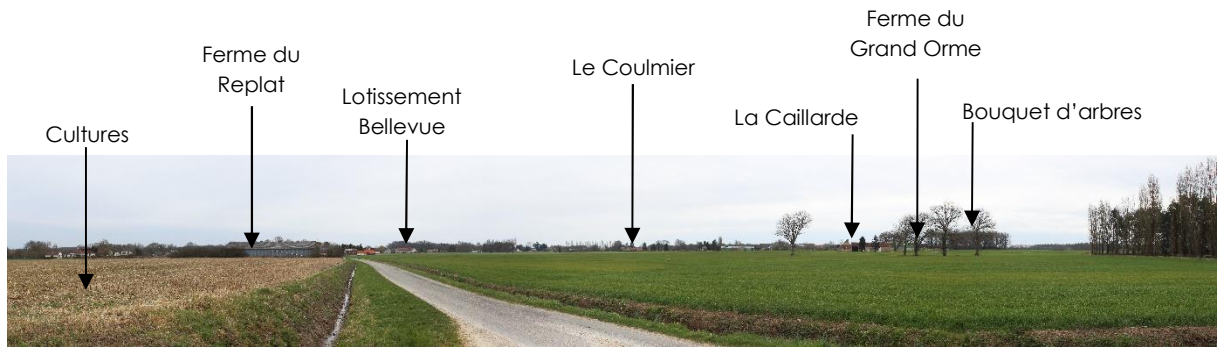


Photo 7 : La « sous-Clairière » cultivée du Grand Orme. Vue depuis le chemin du Replat – Photo Juliette Vignes.

La nature des peuplements

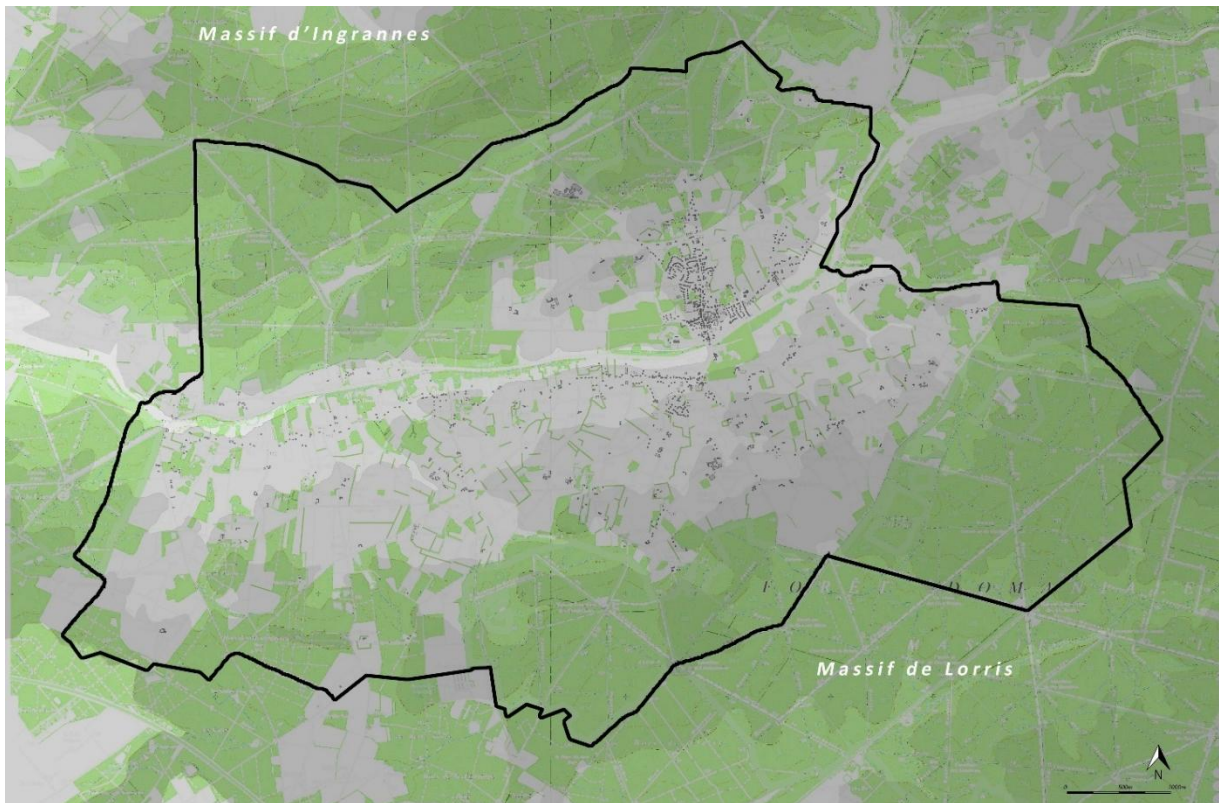
Avec une superficie de 44.06 km², la commune de Vitry-aux-Loges est recouverte de bois à plus de 50%. Ceux-ci sont de natures différentes tant dans leurs statuts, leurs modes de gestions que dans leurs tailles ou leurs essences.

Si la forêt domaniale gérée principalement en futaie régulière occupe une surface relativement importante, les boisements privés sont traités sous forme de taillis ou taillis sous futaies aux sous-bois souvent denses.

Si le pin sylvestre et le chêne sessile sont les principaux arbres représentés, la forêt domaniale est également composée d'un mélange de feuillus (hêtre, charme, abondamment accompagnés d'essences secondaires variées : Tremble, Bouleau, Alisier torminal...) et de résineux (pin laricio de Corse et pin maritime).



Photo 8 : La lisière bigarrée de la forêt domaniale d'Orléans. Vue depuis la route de Nombrun, à proximité du Petit Houssat – Photo Juliette Vignes.



Carte 9 : Carte de la couverture boisée. Quoiqu'imperceptibles, les reliefs sont soulignés par le couvert végétal - Source IGN.

L'évolution des surfaces boisées

Avec le remembrement et l'évolution des pratiques agricoles, forestières et urbaines le territoire se transforme et tend à se fermer (cf. Cartes 10 et 11 : Photos aériennes comparées de la couverture boisée entre aujourd'hui et 1950-1965. Il est à constater que :

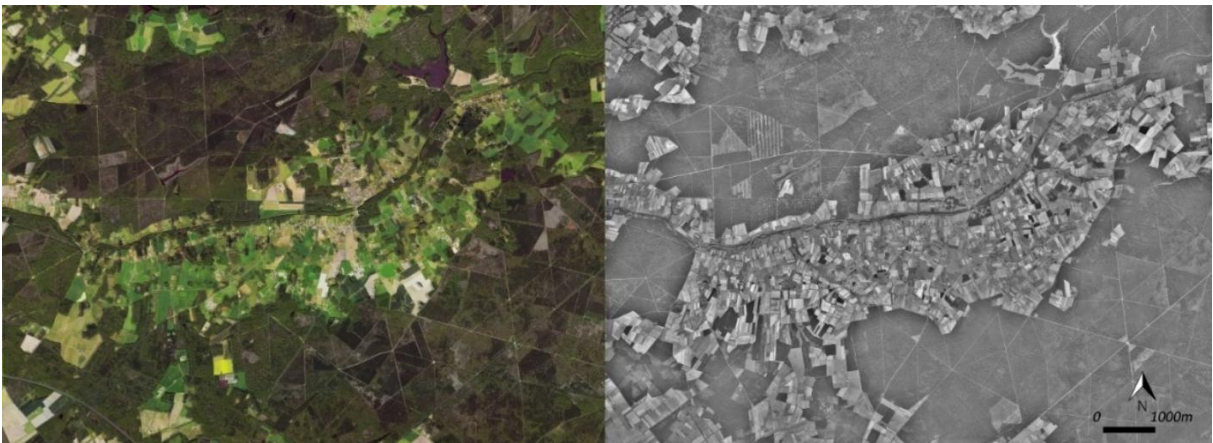
- > Le forêt a progressé sur les parcelles cultivées ;
- > Au sein de la clairière, de petits boisements ont vu le jour avec la création de plans d'eau, d'autres par manque d'entretien, d'autres encore en épaulement d'habitations ;
- > De nature horticole, la végétation qui accompagne les habitations contraste avec la végétation d'essence indigène ;
- > La ripisylve s'est étoffée.



Photo 9 : Ripisylve de la vallée de l'Oussance. Vue depuis le route de la Chênetière, à proximité du lieu-dit Pont Tournant – Photo Juliette Vignes.



Photo 10 : Mare ornée d'une végétation de type horticole : thuyas, bambous, saule pleureur... Vue depuis le lieu-dit Nombrun – Photo Juliette Vignes.



Cartes 10 et 11 : Photos aériennes comparées de la couverture boisée entre aujourd'hui et 1950-1965 - Source Géoportail.

La vallée de l'Oussance comme fondement du paysage

Les nuances du paysage hydrographique

Dans ce contexte de plaine, la commune de Vitry-aux-Loges se distingue par un évènement topographique presque imperceptible mais singulier : la vallée de l'Oussance, affluent du Cens qui alimente la Loire à une dizaine de kilomètres en aval de leur confluence.

Traversée dans un axe quasi est-ouest par la vallée, la commune de Vitry-aux-Loges présente un relief plat avec un dénivelé très faible et une altimétrie de 25 mètres d'amplitudes (109 m NGF au point le plus bas, le long de l'Oussance ouest de la commune, à 134 m NGF au point le plus haut au sud-est de la commune, au carrefour de Nonfourche dans le massif de Lorris).

Les moindres nuances topographiques dessinent l'occupation du sol et le paysage :

- sur les « hauteurs », les boisements ;
- des ambiances bocagères et humides dans les dépressions topographiques ;
- des cultures sur les surfaces planes et saines.

En outre, l'analyse topographique du territoire élargie donne à voir un grand relief de transition dont l'origine est la présence de la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Loire, au sud et celui de la Seine, au nord-est. Les mouvements topographiques vers ces deux bassins versants sont invisibles à l'œil nu, et l'impression d'une vaste plaine uniforme domine.



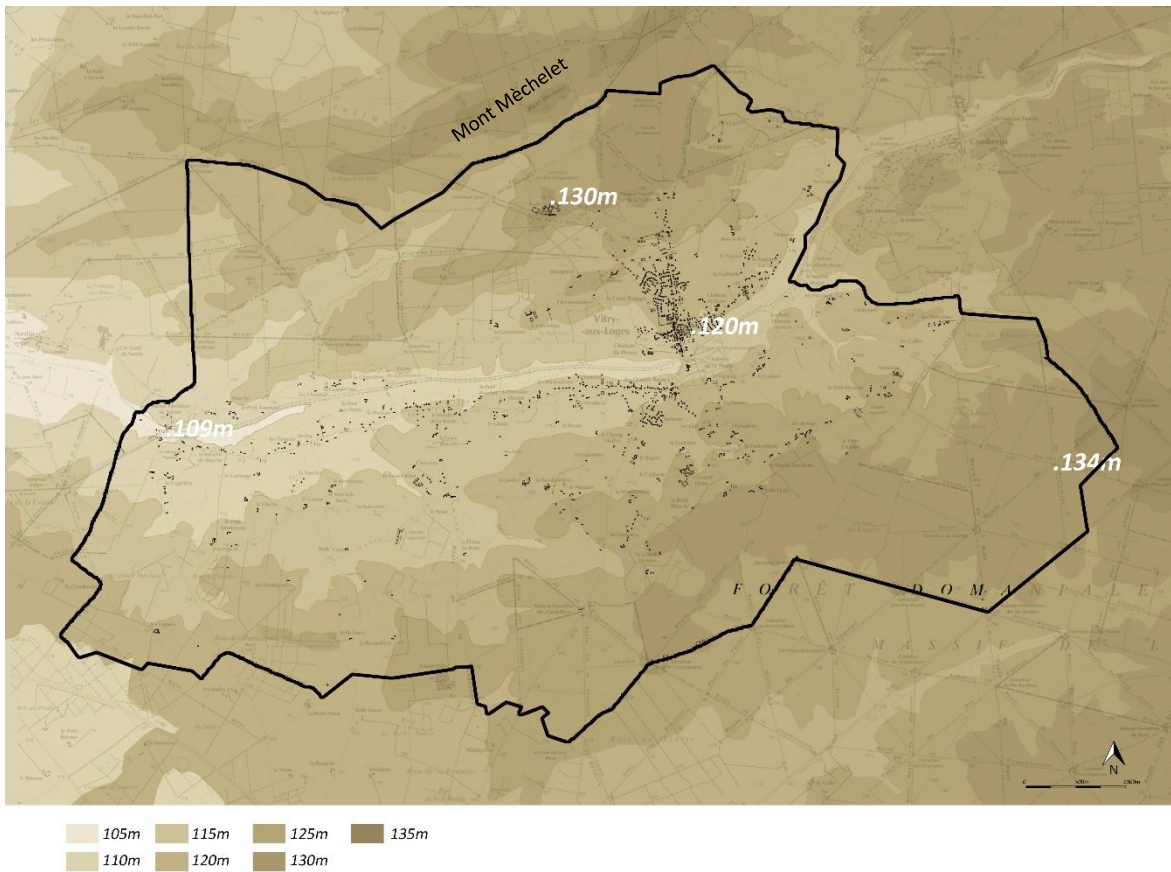
Photo 11 : Ambiance bocagère dans le secteur de dépression topographique du Coulmier. Vue depuis l'impasse du Coulmier – Photo Juliette Vignes.



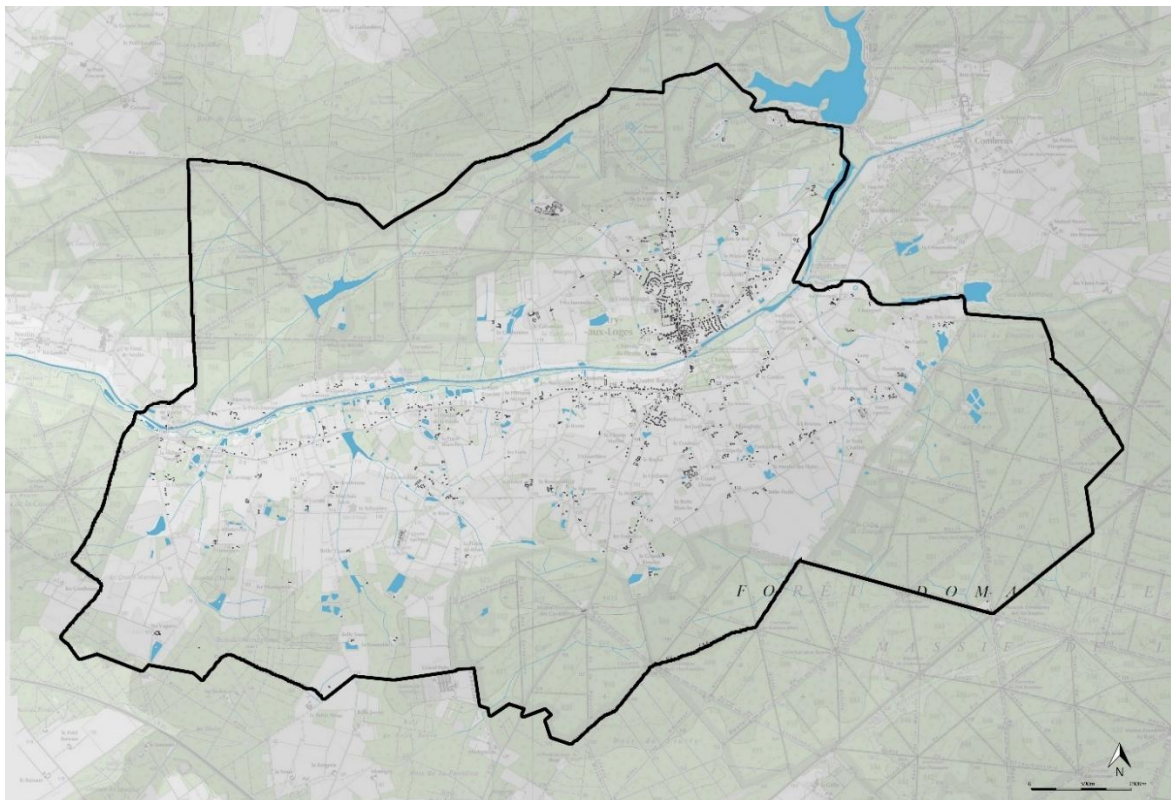
Photo 12 : Vallon d'un affluent de l'Oussance, parallèle de la route de Nombrun, à proximité du lieu-dit les Petits Moreaux – Photo Juliette Vignes.



Photo 13 : Vallon et fossé au lieu-dit le Rône, chemin de St-Denis – Photo Juliette Vignes.



Carte 12 : Carte relief. Au cœur de la plaine, le village de Vitry-aux-Loges s'implante sur une légère ondulation des versants de l'Oussance - Source IGN.



Carte 13 : Carte hydrographique- Source IGN.

Les motifs hydrographiques

La vallée de L'Oussance abrite le **canal d'Orléans** qui puise près de 70 % du bassin versant de l'Oussance. La rivière en tant que telle capte surtout ses petits affluents de la rive gauche entre Vitry-aux-Loges et Fay-aux-Loges.



Photos 14 et 15 : L'Oussance à la Chênetière. Vue depuis la route de la Chênetière ; L'Oussance en contre-bas du Canal au Gué Girault – Photos Juliette Vignes.

L'absence de relief, alliée à l'imperméabilité du sous-sol, constitue un obstacle à l'écoulement naturel des eaux de pluie et explique l'humidité du terrain. Le territoire de la commune est constellé de mares et d'étangs. Deux d'entre eux font l'objet d'un classement ZNIEFF type 1. Il s'agit de l'étang de Morche et des mares de Jarnonce. Deux prairies humides sont également classées en ZNIEFF type 1. Il s'agit des Prairies humides de la Chênetière et des prairies humides du Guidon.

De nombreux fossés participent à l'assainissement du réseau hydrographique.

Le motif hydrographique le plus populaire de la commune reste le **canal d'Orléans**, bordé sur la commune, en amont, par l'écluse de Moulin-Rouge et, en aval, par l'écluse du Gué Girault. Chaque écluse est événement qui anime le paysage hydrographique (cf. Photos 21, 22 et 23).



Photos 16 et 17 : La prairie humide de la Chênetière. Vue depuis la route de la Chênetière en direction du Pont aux Dions ; et la zone humide du Gué Girault – Photos Juliette Vignes.



Photo 18 : Etang de Morche – Photo Juliette Vignes.



Photos 19 et 20 : Mare à Coulmier et fossé le long du Sentier du Guidon – Photos Juliette Vignes.

Le saviez-vous ?

C'est en 1676, que Robert Mathieu, négociant en bois, puis le Duc d'Orléans créent le canal d'Orléans qui relie la Loire au Loing. Il assure ainsi la continuité par voie d'eau entre Orléans et Paris vers le nord, et Briare et les canaux du Centre vers le sud.



Photos 21, 22 et 23 : Le canal comme patrimoine. Ecluse du Moulin Rouge, écluse de la Chênetière et canal avec mail planté dans Vitry-aux-Loges – Photos Juliette Vignes.

Les espaces semi-ouverts des surfaces agricoles

Si la grande masse boisée de la forêt d'Orléans structure le grand paysage, créant un ensemble homogène et des limites visuelles opaques, le paysage semi-ouvert de la clairière, ponctué d'habitations, de mares, ou de boisements (...), offre un visage plus diversifié, plus nuancé et plus souple à l'échelle du quotidien.

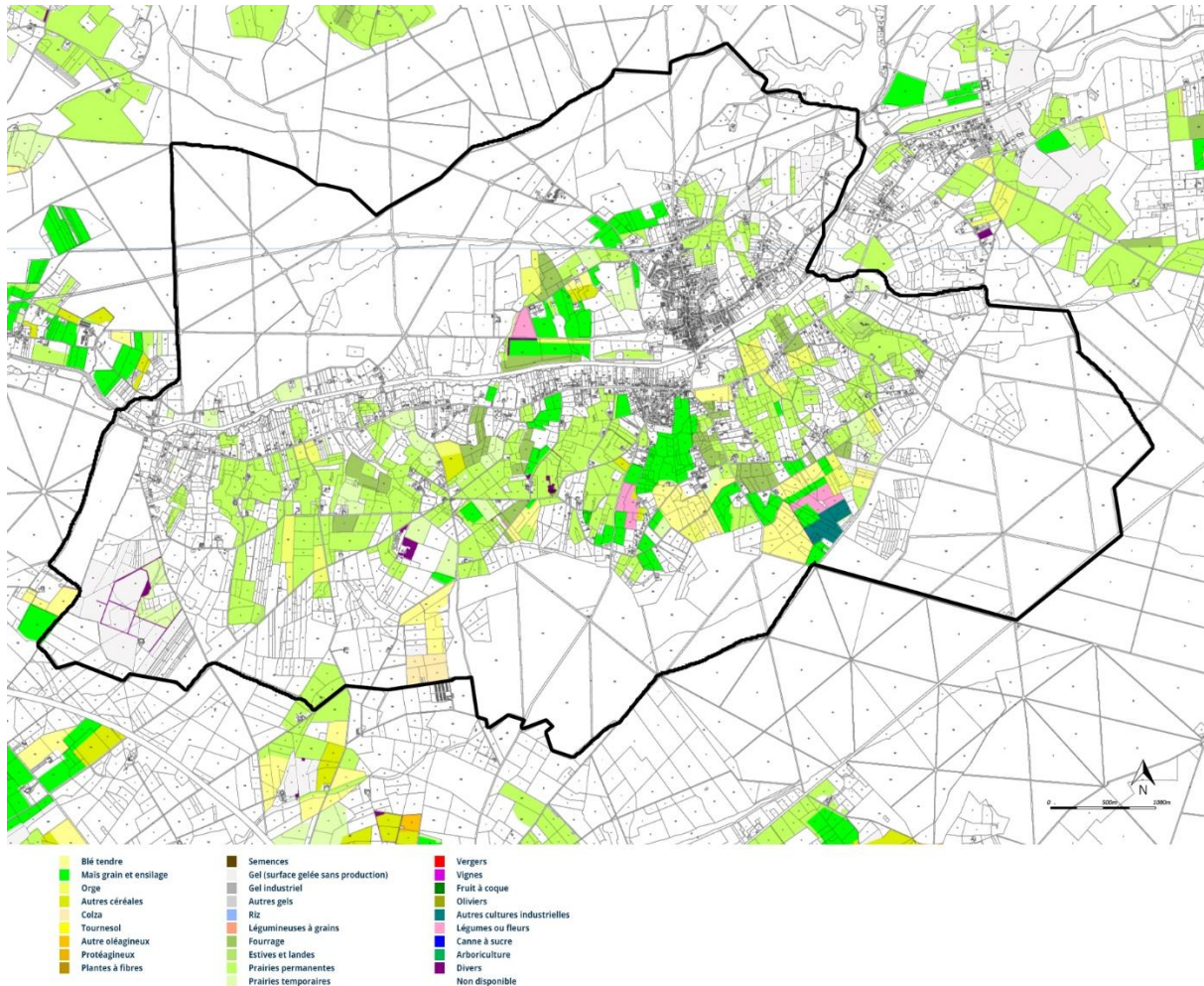
Dans ce contexte de polyculture-élevage, plusieurs ambiances se succèdent et se mélangent sur l'ensemble de la clairière :

- De grands espaces cultivés aux lignes horizontales, guidant le regard,
- De petites parcelles fermées, isolées,
- Des espaces bocagers, boisés, fermant le paysage ou créant des perspectives. Ils peuvent créer des espaces délimités et plus intimes, où les étangs et mares sont parfois présents,
- Des surfaces en eau plus intimes (mares, étangs, etc.),
- Des espaces prairiaux,

- Des habitations et/ou hangars d'exploitation isolés,
- Des haies, des arbres isolés...

A l'instar des surfaces boisées, le territoire agricole a évolué au gré des pratiques agricoles favorisant un découpage parcellaire plus homogène et plus vaste.

Erreur ! Source du renvoi introuvable.



Carte 14 : Registre parcellaire graphique 2016 – service ASP et IGN

Le paysage habité

Une ville à proximité de l'Oussance et un mitage agricole

Vitry-aux-Loges observe à l'origine deux formes d'habitats :

> un habitat groupé à proximité du cours d'eau (cf. Carte 15 : Carte d'état-major (1820-1866) – Une implantation originelle perpendiculaire au cours d'eau) ;

> un habitat isolé et disséminé dans le territoire agricole (cf. Carte 16).

Au sein de la clairière semi-ouverte, le versant nord de vallée de l'Oussance opère comme un abri naturel où s'est implanté le noyau historique de Vitry-aux-Loges.

Sur un léger remous proéminent de la rive exposée au sud, la ville s'est originellement installée à proximité de l'eau, perpendiculairement à celui-ci. Dans une composition soignée, elle fait face au château de la Motte, établi le long du cours d'eau, en rive gauche. Les maisons sont à l'alignement rue Gambetta. Le bâti est continu et compact. Des murets ferment les jardins en fond de parcelles. Des axes parallèles à la voie d'eau desservent l'église Saint-Médard, le Château du Plessis et le château de Vaux.

La ville s'est ensuite petit à petit développée dans le prolongement de la rue Gambetta, avenue de la gare, perpendiculairement à la pente, et de manière plus lâche.

Les habitations isolées sont quant à elles disséminées dans le territoire agricole, comme un semi régulier.



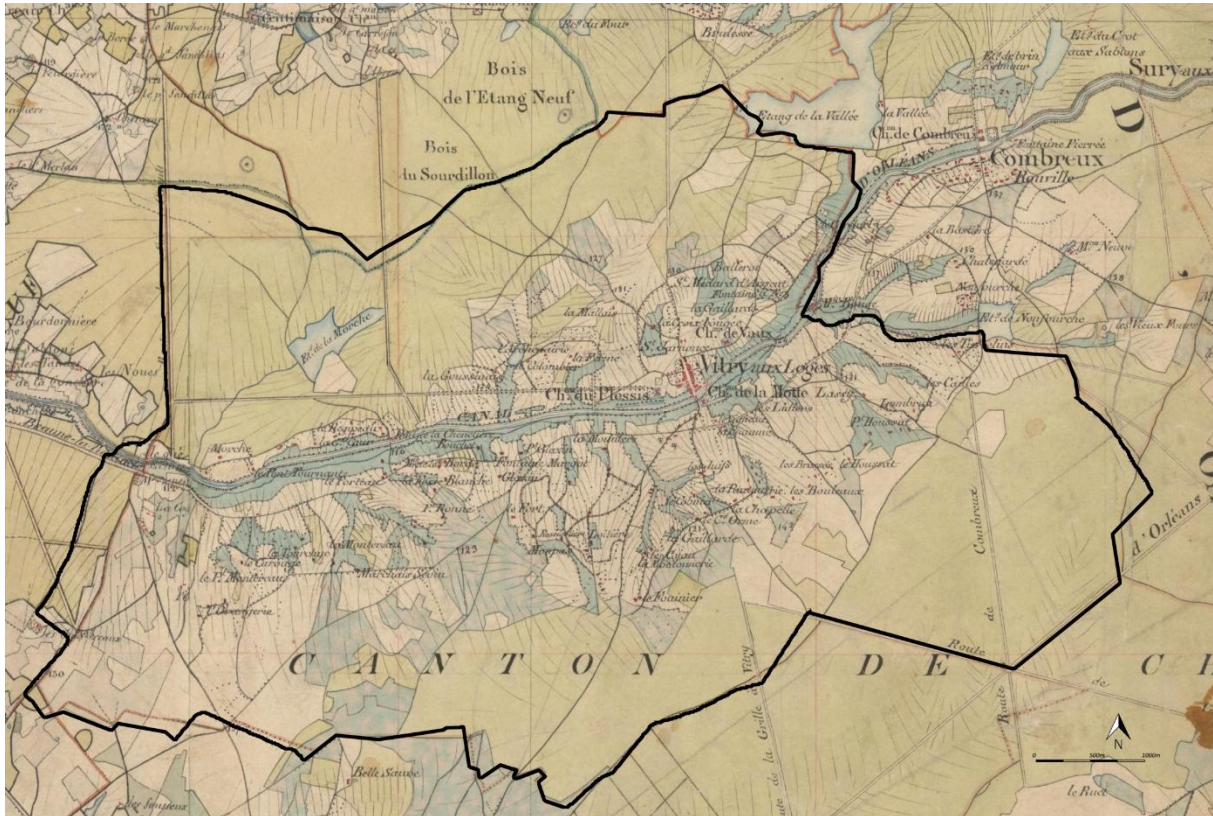
Carte 15 : Carte d'état-major (1820-1866) – Une implantation originelle perpendiculaire au cours d'eau - Source Géoportail.



Photos 24, 25 et 26 : différentes vues vers le sud rue Gambetta puis rue Ferdinand Buisson – Photos Juliette Vignes.



Photos 27, 28 et 29 : Muret en fond de parcelles, portail du château du Plessis et château de la Motte – Photos Juliette Vignes.



Carte 16 : Carte d'état-major (1820-1866) - Source Géoportail.

Une dynamique urbaine sous l'influence d'Orléans

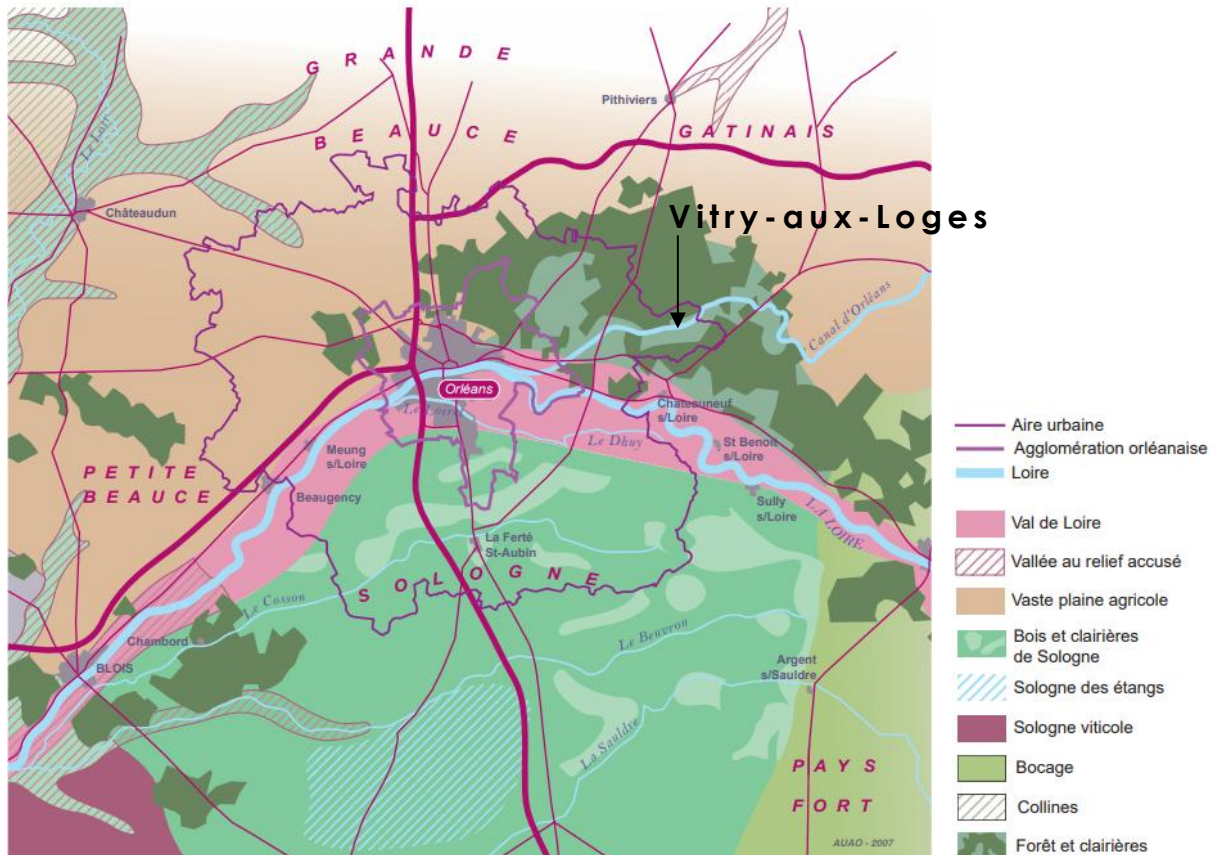
A seulement 27,1 kilomètre d'Orléans, Vitry-aux-Loges se situe dans l'aire urbaine d'Orléans et son l'évolution urbaine est fortement liée à la proximité de l'agglomération orléanaise (Cf. Carte 17).

Aujourd'hui Vitry-aux-Loges s'étend à ses extrémités, en maisons individuelles le long des axes viaires, ou sous forme de lotissements au gré des opportunités foncières, comme à la Croix Bouget, venant augmenter la surface de la ville.

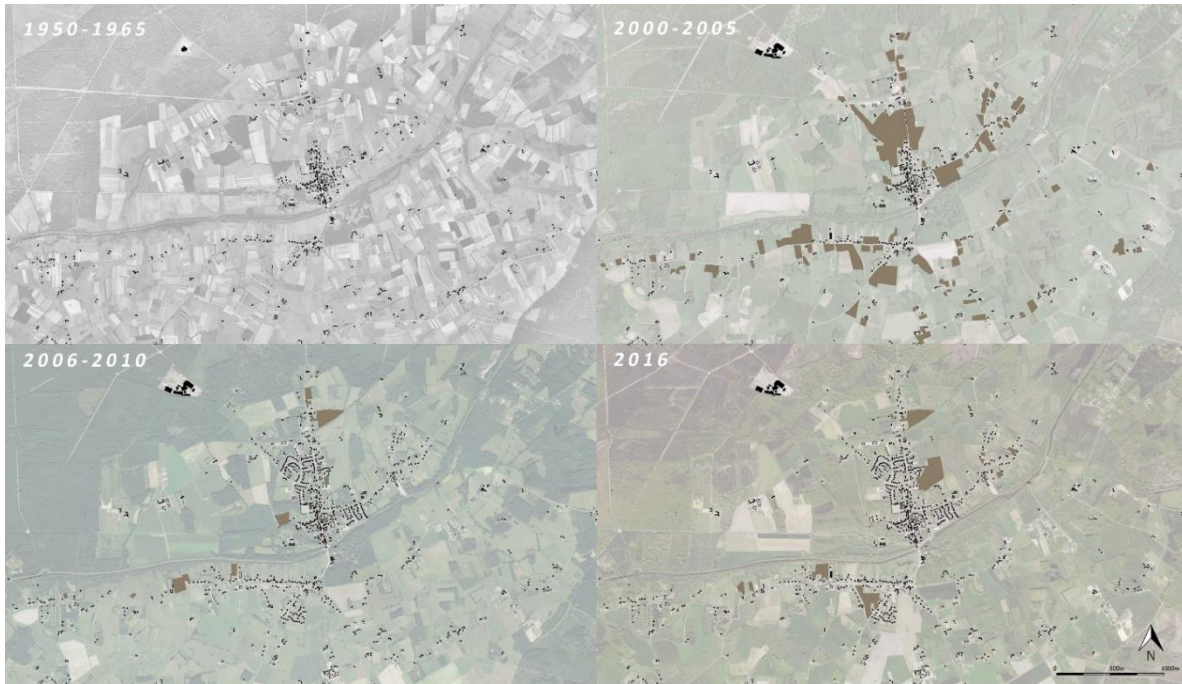
La ville a aussi beaucoup progressé au sud de l'Oussance, le long des axes qui relient Vitry-aux-Loges à Orléans ou Chateaufort-sur-Loire. L'habitat s'y est développé sur les parcelles en lanière le long de la RD9 ou en extension pavillonnaire le long de la RD10.

Si certaines des premières extensions résidentielles se sont d'abord greffées sur les noyaux historiques comme du côté des lieux-dits Les Quatre Routes, Le Guidon ou encore Le Prieuré, les différentes extensions se sont petit à petit rejointes pour ne former qu'un seul chapelé de maisons continu.

Toutefois, à l'exception de bâtiments de fermes ou de maisons individuelles, les unités d'habitations isolées ont dans l'ensemble peu évolué.



Carte 17 : Les grandes régions naturelles de l'aire urbaine d'Orléans – source portrait de l'aire urbaine d'Orléans, agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise.



Cartes 18 et 19 : Photos aériennes comparées entre 2016 et 1950-1965 : extension du bâti autour de Vitry-aux-Loges et le long des grands axes, réductions de la taille des parcelles, progression des surfaces boisées, créations de plans d'eau - Source Géoportail.



Photos 30, 31, 32, 33, 34 et 35 : Des extensions pavillonnaires fermées sur elles-mêmes, aux constructions le long des voies de circulation en passant par la maison isolée ou greffées sur un ancien noyau d'habitation, les formes de développement urbain sont multiples et d'époques très variées – Photos Juliette Vignes.

La ville dans le paysage

Au milieu de ce paysage semi-ouvert et dénué de relief, l'habitat est omniprésent mais peu prégnant, vite dissimulé derrière un filtre boisé.

La partie de la ville de Vitry-aux-Loges située au nord de l'Oussance est entourée de boisements qui la continent (cf. Photo 36) ou la rendent imperceptible à l'échelle du grand paysage. La ville ne permet pas non plus des vues lointaines vers l'extérieur. Dissimulée derrière des filtres boisés, elle ne se devine qu'à son approche. Cette particularité lui procure une certaine intimité.

Au sein de la plus grande poche agricole de la commune, le quartier des Quatre Routes, flanqué d'extensions pavillonnaires, est à l'inverse beaucoup plus visible (cf. Photo 37).

Dans une ambiance jardinée, les maisons qui longent la RD9 sont quant à elles noyées dans la structure boisée préexistante qui les rend moins prégnantes.

Les maisons isolées du territoire agricoles jouent à cache-cache avec les motifs boisés et leurs influences sont en général vite limitées.



Photo 36 : Une fenêtre entre les masses boisées laisse apercevoir le nouveau lotissement desservi par la rue de la Lainerie. Vue depuis la route de Bois le Roi – Photo Juliette Vignes.



Photo 37 : Vue sur les extensions urbaines au contact des zones cultivées et ouvertes. Bellevue vue depuis le Grand Orme – Photo Juliette Vignes.



Photos 38 et 39 : Les boisements et le relief plat limitent les vues lointaines et les repères paysagers. L'église et le château d'eau ne sont perceptibles qu'à l'approche de la ville – Photos Juliette Vignes.



Photos 40, 41 et 42 : Quand elles ne sont pas à découvert, les parcelles habitées sont comprises dans une végétation bigarrée qui combine à des degrés différents des essences indigènes et des essences horticoles – Photos Juliette Vignes.

Le paysage comme loisir

Entre son patrimoine bâti et son patrimoine naturel, Vitry-aux-Loges offre diverses possibilités de loisirs : promenade à vélo, à pied ou à cheval, chasse, pêche, camping...

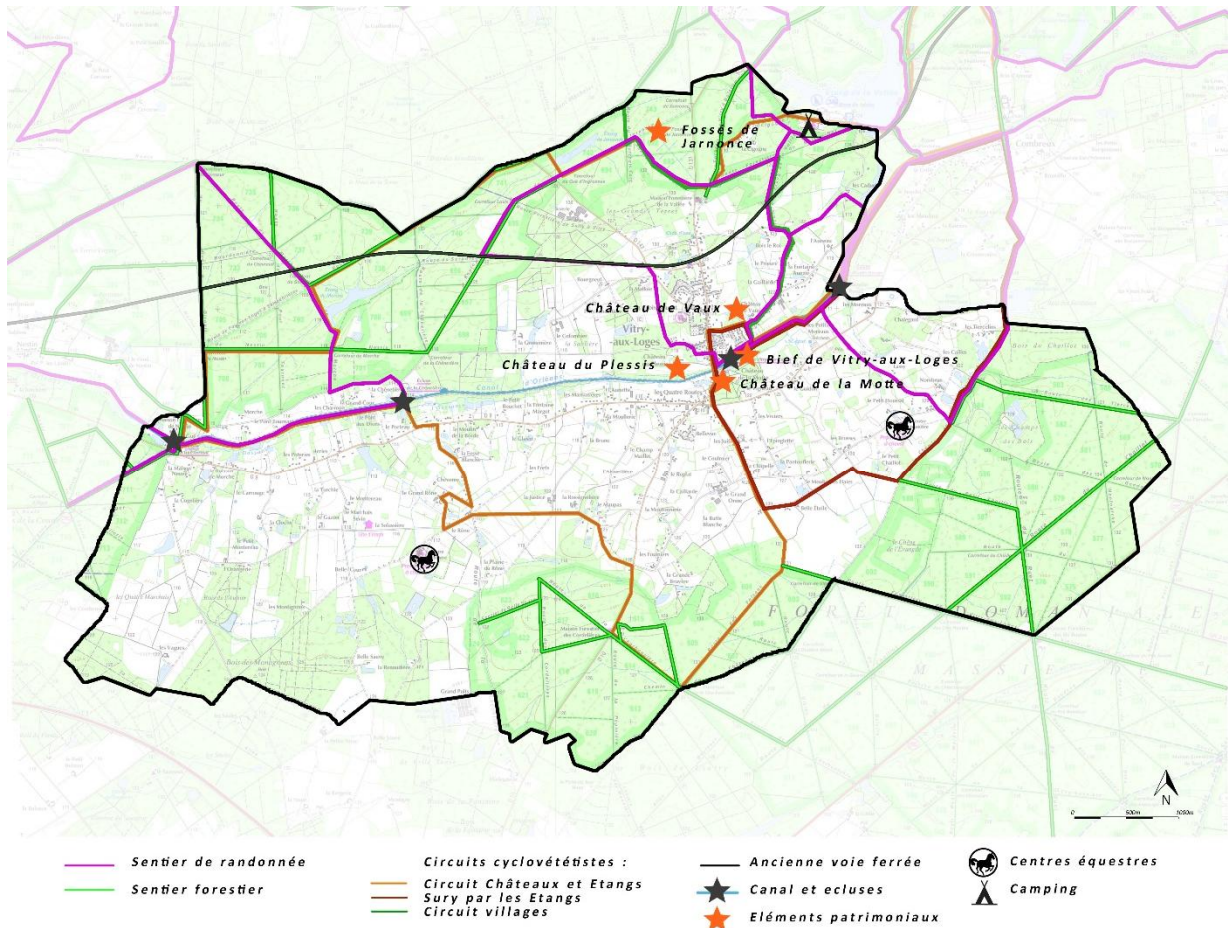
La forêt et le canal sont les deux éléments qui relient Vitry-aux-Loges aux communes voisines et au grand paysage. S'il s'agit pour la plupart de circuits de proximité, les sentiers de randonnées de Vitry-aux-Loges se rattachent aux PR et GR de la Forêt d'Orléans. Ces circuits contribuent à l'entretien des chemins et des haies.

La chasse, quant à elle, se manifeste par la présence de miradors. Elle organise fortement le paysage avec les domaines de chasse, les enclos grillagés, les miradors, l'élevage de gibiers, les percées rectilignes...

Enfin, sans pour autant receler de Monuments Historiques, Vitry-aux-Loges compte un certain nombre d'éléments patrimoniaux : les écluses et le canal, le château de la Motte, le château du Plessis, le château de Vaux, l'Eglise St-Médard ou encore la villa Reymond.



Photos 43, 44, 45, 46 : Non loin de la ferme équestre du Krouge, un cavalier sur une route communale ; Mirador route de Bois le Roi ; Ancienne voie ferrée ; Signalisation d'itinéraire de randonnée pédestre le long du canal – Photos Juliette Vignes.



Carte 20 : Loisirs et patrimoines – source IGN

Synthèse de l'analyse du territoire : Atouts et faiblesse

- L'absence de relief, alliée à l'imperméabilité du sous-sol, constitue un obstacle à l'écoulement naturel des eaux de pluie et explique l'humidité du terrain.
- Les nuances topographiques dessinent l'occupation du sol et le paysage :
 - > sur les « hauteurs », les boisements ;
 - > des ambiances bocagères et humides dans les dépressions topographiques ;
 - > des cultures sur les surfaces planes et saines.
- Un paysage en mutation :
 - > avec le remembrement et l'évolution des pratiques agricoles, forestières et urbaines le territoire se transforme et tend à se fermer ;
 - > le territoire agricole a évolué au gré des pratiques agricoles favorisant un découpage parcellaire plus homogène et plus vaste.
- Un habitat fortement influencé par la proximité d'Orléans :
 - > la ville de Vitry-aux-Loges qui ne distinguait à l'origine que deux formes d'habitats - un habitat groupé et un habitat isolé et disséminé dans le territoire agricole - voit aujourd'hui de nouvelles constructions pastiller le territoire avec des extensions pavillonnaires ou des maisons individuelles.
 - > Alors que le noyau historique de Vitry-aux-Loges présente un tissu urbain homogène, compact, minéral et à l'alignement sur la rue, les extensions urbaines s'affranchissent des codes de l'habitat vernaculaire et affichent un parcellaire plus étendu avec une maison individuelle en milieu de parcelle et une végétation horticole persistante en bordure de celle-ci.
 - > L'habitat situé en bord de route dégagent une ambiance jardinée, mêlant végétations indigène et horticole.
 - > L'habitat isolé, disséminé sur le territoire agricole est quant à lui vite dissimulé derrière des masques boisés.
 - > La partie de la ville située au nord de l'Oussance est discrète à l'échelle du grand paysage et se dissimule aisément derrière de grandes masses boisées. Il n'y a pas de vue d'ensemble de la silhouette urbaine.

L'expression des enjeux

L'identité de Vitry-aux-Loges réside dans la manière dont la clairière semi-ouverte fut historiquement habitée, à savoir avec :

- > un bourg compact sur la rive droite de l'Oussance ;
- > un mitage agricole

Alors que la conquête de la plaine par les aménagements récents banalise le paysage et met à mal l'intégration paysagère des habitations dans le territoire, l'enjeu aujourd'hui pour Vitry-aux-Loges est de renouer avec son identité. Consciente de la valeur de son patrimoine bâti et environnemental, sa problématique est d'imaginer son avenir, son évolution en préservant son intégrité et en s'appropriant les principes de développement durable.

Les enjeux du paysage :

- La diversité des ambiances paysagères (logique topographique, agriculture plurielle)
- Le respect des motifs boisés secondaires et identitaires : arbres isolés, bouquets d'arbres, vergers, haies...
- L'ouverture du paysage et les vues lointaines
- La mise en valeur de l'Oussance et des zones humides
- Le canal et la forêt comme élément fédérateurs et porteurs de sens paysager à l'échelle du grand paysage
- La différence d'intensités entre paysage habité et paysage agricole et forestier en densifiant les zones bâties et conserver les zones ouvertes
- L'intégration des nouvelles constructions (structure et essences végétales, respect de la composition et des volumes de l'habitat vernaculaire)
-

La formulation des objectifs de qualité paysagère conduit à définir à certain nombre de prescriptions :

- ▶ Requalifier les abords du village en s'appuyant sur la structure végétale traditionnelle pour intégrer les dernières constructions ;
- ▶ Planifier les futures extensions urbaines pour qu'elles s'intègrent davantage au tissu villageois vernaculaire (matériaux, alignement en limite de propriété, densité, couleurs, volumes, palette végétale);
- ▶ Encourager une agriculture plurielle pour consolider la diversité des ambiances paysagères : parcelles agricoles ouvertes avec des vues lointaines, espaces bocagers avec de l'élevage...
- ▶ Encourager des vues sur le clocher pour consolider son rôle de repère paysager ;
- ▶ Valoriser l'Oussance et ses zones humides (phyto-épuration de l'eau)
- ▶ Valoriser le canal et ses ouvrages ;
- ▶ Intégrer les maisons récentes en prolongeant la structure végétale originelle (haies champêtres, arbres isolés, bosquet, forêt) ;
- ▶ Encourager l'usage d'une palette végétale indigène et une gestion moins rigide ;
- ▶ Préserver la/les clairière(s), leurs diversités, les perspectives qui sont les attributs du paysage de Vitry-aux-Loges ;
- ▶ Valoriser les éléments du patrimoine vernaculaire comme éléments fédérateurs et porteurs de sens paysager pour les futures habitations (notamment les mares) ;
- ▶ Créer des intensités dans entre paysage habité et paysage agricole et forestier en densifiant les zones bâties et conserver les zones ouvertes ;

Bibliographie :

Les paysages du Loiret - <http://www.geoloiret.com/maps/251/>

« La plus grande forêt domaniale de France » - ONF - <http://www.onf.fr/enforet/orleans/@@index.html>

Site internet de la commune de Vitry-aux-Loges : <https://www.vitry-aux-loges.fr/>

« La forêt d'Orléans » - Annales de géographie - Mlle Claude Milleret - 1963